

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 22 janvier 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 janvier 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 39 Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, Mme CALLSEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme CALISSEN Marie-Christine à M. FAYOLLE Jean

Election d'un secrétaire de séance : M. JARSAILLON Philippe (Pouilly sous Charlieu)

N°2026/N°001

OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Monsieur le Président informe le conseil du caractère obligatoire et annuel d'un débat d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans la logique du droit à l'information et au renforcement de la démocratie territoriale prévus par la loi du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République modifiée. Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée de la situation financière de la collectivité. Il permet aussi à l'assemblée délibérante de s'exprimer sur la stratégie financière. Différents éléments financiers ont été transmis à chaque conseiller communautaire le 15 janvier 2026 au moyen d'un rapport d'orientations budgétaires.

M. le Président, M. Pascal DUBUIS, Vice-Président en charge des ressources humaines, de la transversalité et de la cohérence budgétaire, Mme Camille POURROY, Directrice Générale et Mme Céline MARCET, Directrice Adjointe, présentent les éléments du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026.

Par ailleurs pour compléter les éléments financiers du R.O.B., un rapport synthétique sur les actions menées par Charlieu Belmont Communauté suite aux 8 recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) est présenté comme suit :

- Adopter une programmation pluriannuelle des investissements au regard des projets d'équipements importants à venir : 8 autorisations de programmes pluriannuelles sont désormais en cours et mises à jour autant que nécessaire, une nouvelle sera mettre en place au titre la compétence eau potable, enfin des schémas directeurs tant en assainissement collectif qu'en eau potable seront mis à jour dans cet objectif de programmation pluriannuelle des investissements dans le cadre des compétences transférées en 2025 et 2026.
 - Renseigner correctement et précisément les documents budgétaires et financiers en particulier les annexes des comptes administratifs : dès la production des comptes administratifs 2023 votés en 2024 cette recommandation a été suivie : intitulé complet des opérations, état des subventions versé aux tiers, état du personnel ventilé par budget, annexe autorisations de programme, état des garanties d'emprunt et depuis classification budget vert (suite à évolution de la réglementation pour les CA 2024)

- Régulariser les imputations comptables du budget principal et des budgets annexes : arrêt de l'imputation sur le compte retraçant la prise en charge de déficit de budget annexe dès 2023 désormais utilisation du compte 65736211 ainsi que des comptes pour flux croisés en M57 ;
- Mettre en cohérence l'état de l'actif et l'inventaire de l'ordonnateur et apurer les comptes d'immobilisation en cours : depuis 2024 un travail conjoint avec la conseillère aux décideurs locaux de Charlieu Belmont Communauté et notre service comptabilité s'est engagé. A ce jour les budgets annexes ont été mis en cohérence, quelques ajustements sont encore à prévoir pour le budget déchets ménagers. Pour le budget principal, où des écarts très importants subsistent, les principales actions à mener ont été identifiées (reprises des historiques de fiches de migration datant de la fusion des anciennes intercommunalités et intégration de l'ensemble des biens non amortissables) et seront engagées en 2026. En effet l'année 2025 a été largement consacrée à permettre un transfert cohérent des actifs de l'assainissement et de l'eau potable des communes à l'intercommunalité, ce qui correspond pleinement à cette recommandation de la CRC.
- Renforcer la gestion des ressources humaines actuelle et anticiper les évolutions par la mise en oeuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : le service ressources humaines a été renforcé en moyens humains, et le sera à nouveau en 2026. Un travail interne de formalisation de procédures a été conduit dès 2024. Enfin en 2025 la collectivité a consacré un budget pour le déploiement d'un nouveau logiciel de paies et de gestion des ressources humaines (en cours). Aussi il y a lieu de noter l'existence à Charlieu Belmont Communauté d'une vice-présidence dédiée à ce sujet en lien avec la Direction de la collectivité ce qui donne lieu à un travail rigoureux et soutenu depuis 2014.
- Verser le complément indemnitaire annuel : le conseil communautaire a été amené à définir les critères de versement (délibération 2024-198) pour une 1ere mise en oeuvre en 2025.
- Renforcer le suivi centralisé de l'exécution financière des marchés : désormais l'ensemble des marchés est numéroté et référencé dans le logiciel de comptabilité permettant ainsi de rattacher chacune des dépenses correspondante – les flux PES marchés sont effectifs.
- Respecter la durée maximale des accords-cadres pour les futures procédures et renoncer à la reconduction tacite du marché de collecte des ordures ménagères et des cartons : toutes les procédures en accord-cadre sont prévues pour des durées n'excédant pas 4 ans et concernant le marché de collecte des ordures ménagères la collectivité a déjà renoncé à activer la reconduction ainsi ce marché s'achèvera au 31/12/2027.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le rapport d'orientation budgétaire 2026 tel que présenté (rapport ci-annexé),
- Prend acte du débat d'orientation budgétaire 2026 qui servira de base à l'élaboration des différents budgets primitifs,
- Prend acte des suites données au recommandations de la CRC.

Le Secrétaire de séance

Représentant de la commune de Pouilly sous Charlieu
M Philippe JARSAILLON

Le Président de la Communauté

De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260122-DELIB2026-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2026
Publication : 29/01/2026